

Délibération n°2024-03-06

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Convention-cadre pour de la veille et maîtrise foncière -
VIGIFONCIER SAFER**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	53
Pouvoirs	13
Votants	66

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelin			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimou Barbara.

Le président explique que l'objectif des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) est de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural. A cet effet, les SAFER se sont fixées 4 missions :

- Dynamiser l'agriculture et la forêt en favorisant notamment l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations,
- Participer à la protection de l'environnement,
- Assurer la transparence du marché foncier rural,
- Accompagner le développement local en apportant des solutions foncières aux projets économiques ou d'infrastructures.

Les SAFER proposent ainsi des outils et des prestations d'accompagnement pour les collectivités en lien avec ces missions.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine intervient auprès des collectivités dans les domaines suivants :

- **Connaissance** du territoire : outil VIGIFONCIER, prestation d'animation foncière, accompagnement pour appréhender les Biens Sans Maître ;
- **Maîtrise** du foncier : Droit de préemption environnemental, stockage et/ou portage de foncier ;
- **Gestion** du foncier et des enjeux environnementaux : Accompagnement à la rédaction de cahier des charges à clauses environnementales, obligation réelle environnementale (ORE) et intermédiation locative.

VIGIFONCIER est une application créée par les SAFER permettant d'avoir connaissance en temps réel des mutations foncières en cours sur le territoire. Cet outil permet d'effectuer une veille sur l'évolution du foncier agricole sur le territoire et définir des zones ou secteur de vigilance (par exemple, une commune où un agriculteur cherche à s'installer) afin de recevoir une notification dès qu'il y a une transaction en cours sur ce secteur.

Cet outil a deux intérêts majeurs pour la collectivité :

- Pouvoir accompagner les porteurs de projets agricoles qui cherchent du foncier sur le territoire,
- Identifier les mutations de terrains sur les zones à fort enjeu environnemental, notamment à proximité des captages d'eau potable et des cours d'eau.

Eventuellement, Haute-Corrèze Communauté pourra solliciter l'intervention de la SAFER pour établir un dialogue avec le ou les acquéreurs concernant les pratiques conseillées sur ces zones et/ou pour demander une préemption par la SAFER, dans le respect des 9 objectifs légaux justifiant la préemption.

Le département de la Corrèze a signé une convention avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine permettant aux communautés de communes et communes du département d'avoir accès gratuitement à cet outil. Le PNR de Millevaches a également signé une convention pour donner accès à l'outil aux communes de son territoire.

Afin d'avoir accès à cet outil, la signature d'une convention cadre entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et Haute-Corrèze Communauté est nécessaire. La SAFER propose une convention cadre généraliste sans engagement financier à la signature prévoyant la possibilité d'avoir recours à l'ensemble des outils et prestations moyennant tarifs au moment voulu. Le seul

Délibération n°2024-03-06

Envoyé en préfecture le 16/07/2024
 Reçu en préfecture le 16/07/2024
 Publié le
 ID : 019-200066744-20240711-20240306-DE



outil dont l'utilisation est incluse dans le projet de convention à ce jour est VIGIFONCIER (gratuit grâce aux conventions précitées).

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature d'une convention cadre avec la SAFER ;
- **DONNE POUVOIR** au président ou son représentant pour signer tous les documents afférents à cette décision.

A l'unanimité	
Votants	66
Pour	66
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-03-06

